

NE PAS DISTRIBUER AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.
TOUTE OFFRE DES VALEURS MOBILIERES DECRITES DANS LE PRESENT COMMUNIQUE SERA SOUMISE AUX RESTRICTIONS PREVUES PAR LA DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2003 (LA « DIRECTIVE PROSPECTUS »), Y COMPRIS TOUTE MESURE DE TRANSPOSITION DE CETTE DIRECTIVE DANS CHACUN DES ETATS MEMBRES OU ELLE A ETE TRANSPOSEE. LA SOCIETE DEMANDE AUX INVESTISSEURS POTENTIELS SE TROUVANT EN POSSESSION DU PRESENT COMMUNIQUE DE S'INFORMER EUX-MEMES DE CES RESTRICTIONS ET DE S'ASSURER QU'ILS LES RESPECTENT. TOUTE OFFRE FAITE EN VIOLATION DE CES RESTRICTIONS SERA ILLEGALE.



Communiqué de presse

ArcelorMittal annonce son intention de réaliser une offre d'Actions Ordinaires et une offre d'Obligations Convertibles

Luxembourg, le 29 avril 2009 (XX :YY CET) – ArcelorMittal (la « Société » ou l' « Emetteur ») annonce aujourd'hui son intention de réaliser, sous réserve entre autres des conditions de marché, une offre d'actions ordinaires et une offre d'obligations convertibles seniors pour un montant total d'environ 3 milliards de dollars US, dans le cadre de sa stratégie d'accélération de la réduction de son endettement et de renforcement de son bilan.

Ces offres seront réalisées conformément aux documents d'enregistrement que la Société a enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis. Aucune de ces deux offres n'est conditionnée à l'autre.

Le montant principal total minimum des obligations convertibles seniors devrait s'élever à 500 millions de dollars US, les obligations venant à échéance au cours de l'année 2014. Dans le cadre de l'offre, la Société a l'intention d'accorder aux établissements garants une option, valable 30 jours, leur permettant d'acquérir pour 75 millions de dollars US d'obligations convertibles seniors supplémentaires. Les obligations convertibles seniors pourront, sous certaines conditions, être converties en actions ordinaires de la Société, donner droit à un paiement en numéraire ou à une combinaison d'actions ordinaires et d'un paiement en numéraire. Le prix d'offre, le taux d'intérêts, le prix de conversion et les autres modalités des obligations convertibles seniors seront déterminés par la Société et les établissements garants.

Les actions ordinaires devraient être offertes à travers une procédure de construction d'un livre d'ordres accélérée. La famille Mittal a indiqué qu'elle souscrira à 10% au moins des actions ordinaires ainsi offertes.

Les termes des offres prévoiront un engagement d'abstention (*lock-up*) de toute émission ou vente d'actions ou de titres donnant accès au capital, pendant une période de 180 jours.

Goldman Sachs International interviendra en tant qu'unique coordinateur global pour les deux offres, et Goldman Sachs International, Calyon Securities (USA) Inc. et Société Générale Corporate & Investment Banking interviendront en qualité de teneurs de livre associés pour les deux offres.

L'Emetteur a enregistré auprès de la SEC des documents d'enregistrement (contenant chacun un prospectus) relatifs aux offres décrites dans le présent communiqué. Avant toute décision d'investissement, vous devez prendre connaissance des prospectus inclus dans ces documents d'enregistrement ainsi que des autres documents que l'Emetteur a enregistrés ou déposés auprès de la SEC pour une information plus complète sur l'Emetteur et ces offres. Ces documents sont accessibles gratuitement sur le site Internet « EDGAR » de la SEC à l'adresse suivante : www.sec.gov. Par ailleurs, l'Emetteur, les établissements garants et les intermédiaires (*dealers*) participant aux offres feront en sorte de vous adresser un prospectus si vous en faites la demande au numéro gratuit suivant : 1-866-471-2526.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires, d'obligations convertibles ou de tous autres titres financiers, et aucune action ordinaire, obligation convertible et aucun titre financier ne sera vendu, dans un quelconque pays où une telle vente, offre ou sollicitation serait interdite avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois de ce pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des informations et déclarations prospectives au sujet d'ArcelorMittal et de ses filiales. Ces informations incluent des projections et des estimations financières ainsi que les hypothèses sous-jacentes à celles-ci, des déclarations relatives à des projets, des objectifs et des anticipations relatives à des opérations, des produits et des services futurs, et des déclarations relatives aux performances futures. Les informations prospectives peuvent être identifiées à travers l'emploi des termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « cibler » ou toute autre expression similaire. Le management d'ArcelorMittal considère que les anticipations reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables ; toutefois, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres émis par ArcelorMittal est attirée sur le fait que les informations et les déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques et incertitudes, qui sont eux-mêmes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal et qui peuvent entraîner des différences importantes entre les résultats et les développements effectivement réalisés et les résultats et les développements mentionnés, suggérés ou anticipés dans ces déclarations et informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux qui sont présentés et discutés dans les documents qui ont été ou seront déposés et enregistrés par ArcelorMittal auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis d'Amérique (la « SEC »), en ce compris notamment le Rapport Annuel inclus dans le Document 20-F d'ArcelorMittal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 enregistré auprès de la SEC. ArcelorMittal n'est soumis à aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations prospectives, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements récents ou pour toute autre raison.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des valeurs mobilières ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des valeurs mobilières peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ArcelorMittal n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par une quelconque personne.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat membre »), aucune action n'a été ni ne sera entreprise à l'effet de faire une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

(a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;

(b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans leurs derniers comptes sociaux ou consolidés annuels ; ou

(c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ArcelorMittal d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, la notion d'« offre au public » de valeurs mobilières dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation et n'a pour objet d'inciter à se livrer à des activités d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). En tant qu'incitation à se livrer à des activités d'investissement, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005 (tel que modifié) du Royaume-Uni (le « Financial Promotion Order ») ; (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, etc.) et à l'article 43(2) du Financial Promotion Order ; et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 21 du FSMA (les personnes visées ci-dessus étant ci-après définies comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Toute invitation ou incitation à se livrer à des activités d'investissement contenues dans le présent communiqué n'est destinée qu'aux Personnes Habilitées et ne peut être effectuée qu'auprès des Personnes Habilitées.

Goldman Sachs International intervient uniquement pour ArcelorMittal, à l'exclusion de toute autre personne, et ne sera pas tenue de faire bénéficier toute personne autre qu'ArcelorMittal des protections accordées aux clients de Goldman Sachs International. Goldman Sachs International et chacun de ses affiliés ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assumeront aucune responsabilité relativement au contenu du présent communiqué ou à toute autre information écrite ou orale communiquée à une personne intéressée ou ses conseillers, de sorte que toute responsabilité de Goldman Sachs International à ce titre est expressément exclue.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec des entreprises dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. L'entreprise est un acteur de premier plan dans le domaine de la technologie et de la R&D et dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans plus de 20 pays sur quatre continents lui permet d'être présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le Développement durable, la Qualité et le Leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles elle opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement et des ressources finies. L'entreprise est consciente de ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique : ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des processus de production sidérurgique en rupture et se consacre activement à la recherche et au développement de produits en acier qui contribuent à lutter contre le changement climatique.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2008 font ressortir un chiffre d'affaires combiné de 124,9 milliards de dollars US, pour une production de 103,3 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 10 pour cent de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées aux marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et aux bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.arcelormittal.com.

ArcelorMittal – Relations Investisseurs	
Europe	+352 4792 2652
Amériques	+1 312 899 3569
Investisseurs individuels	+352 4792 2434
SRI	+44 203 214 2854
Obligataires / Entités de crédit	+33 171 92 10 26
Contact information ArcelorMittal Corporate Communications	
E-mail: press@arcelormittal.com	
Téléphone : +352 4792 5000	
ArcelorMittal Corporate Communications	
Giles Read (Directeur des Relations Média)	+44 20 3214 2845
Arne Langner	+352 4792 3120
Jean Lasar	+352 4792 2359
Lynn Robbroeckx	+352 4792 3193
ArcelorMittal (Amériques)	
Bill Steers	+1 312 899 3817
Adam Warrington	+1 312 899 3596
Royaume-Uni	
<i>Maitland Consultancy:</i>	
<i>David Sturken / Martin Leeburn</i>	+ 44 20 7379 5151
France	
<i>Image 7</i>	
Tiphaine Hecketsweiler / Grégoire Lucas	+33 1 5370 7470
Espagne	
Ignacio Agreda	+34 94 489 4162
Oscar Fleites	+34 98 512 60 29
Inde	
Abhinav Kanchan	+91 11 467 594 05
Sunanda Sanganeria	+91 11 467 594 24